



LEGISLATURE 2025 – 2030
PROCES-VERBAL No. 9
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 9 JUIN 2026

PRESENTS : **M. Vincent MONNIER, Président du Conseil municipal**
Mmes Claire HERRMANN, Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Yves DESBAILLET, Lionel MARQUIS, Conseillères et Conseillers municipaux

ASSISTENT A LA SEANCE : **MME Delphine VOELLINGER, Maire, Présidente du Conseil administratif**
Mme Suzanne SERAFINI, Vice-présidente du Conseil administratif
M. Olivier FAVRE, Membre du Conseil administratif
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : **Mme Florence CHOUET**

ORDRE DU JOUR : 1. Approbation du procès-verbal du 12.05.26
2. Informations Mairie
3. Etat d'avancement, étude du funiculaire gare CFF – village
4. Chemin de la Fossaz (Baillets) – Prise de position
5. Droit d'opposition des Conseillers municipaux : Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC « Fondation pour la formation professionnelle et continue du canton de Genève » allouée à la FOCPE « Formation continue petite enfance », pour un montant de CHF 400'000.-
6. Propositions individuelles et questions
7. Divers
8. Fixation des dates des séances plénières pour le 2^{ème} semestre

Séance ouverte à 19h00

Vincent MONNIER : Souhaite le bonsoir à Mme le Maire, aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, ainsi qu'à la secrétaire et la procès-verbaliste. Il passe au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12.05.26

Le PV est approuvé. Remerciements à sa rédactrice.

2. INFORMATIONS MAIRIE

Delphine VOELLINGER

S'adresse aux membres présents, pour la première fois en sa qualité de Maire de la Commune.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chère Marilène, Chère Florence,
Chers habitants de Russin,*

C'est avec beaucoup d'émotion, de reconnaissance et d'humilité que je prends aujourd'hui la parole, à l'occasion de mon entrée en fonction en tant que maire de notre commune de Russin.

L'histoire de notre commune est intimement liée à celle de Genève. Russin a rejoint le canton en 1749, à la suite du Traité de Paris, et son identité administrative s'est progressivement construite autour des institutions communales, telles que nous les avons connues jusqu'en 2025. C'est toutefois le 1er juin 1814 qui demeure une date symbolique. Ce jour-là, Genève rejoignait la Confédération suisse. L'arrivée des Confédérés au Port-Noir a été choisie comme référence pour l'entrée en fonction des exécutifs communaux. Ce choix n'est pas anodin : il nous rappelle que servir sa commune, c'est aussi servir une histoire, un héritage et des valeurs qui nous transcendent.

Cette législature marque également une nouveauté importante pour Russin. Nous avons entamé notre première législature sous la forme d'un Conseil administratif avec présidence tournante. J'ai ainsi la joie de recevoir aujourd'hui le flambeau pour cette deuxième année. Le maire est souvent considéré comme le visage de la commune. Pourtant, il n'est ni un décideur solitaire ni un chef isolé. Il est avant tout un garant : garant du bon fonctionnement des institutions, garant du dialogue entre les différentes sensibilités qui composent notre commune, garant de la continuité de l'action publique et du respect des décisions prises collégalement.

Aujourd'hui, je souhaite surtout rendre hommage à celui qui m'a précédée.

Cher Olivier,

Durant ces dernières années, tu as incarné la fonction de maire avec sérieux, disponibilité et dévouement. Ton héritage est avant tout humain. Tu as toujours privilégié l'écoute, le dialogue et le respect de chacun. Tu as rappelé qu'au sein d'une petite commune comme la nôtre, les clivages ont moins d'importance que la volonté de travailler ensemble au service du bien commun.

Je m'efforcerai de poursuivre le chemin que tu as tracé avec sagesse, engagement et droiture. Au nom de la commune, merci sincèrement pour tout ce que tu as apporté à Russin jusqu'à ce jour et ton soutien pour ceux à venir. Représenter Russin est un privilège.

Certes, nous sommes la plus petite commune du canton en nombre d'habitants. Mais avec ses 491 hectares, notre territoire est vaste, diversifié et remarquable. Notre patrimoine viticole, notre patrimoine bâti et la qualité de nos paysages forgent une identité forte que nous avons le devoir de préserver. Préserver cette qualité de vie, c'est aussi soutenir notre école, nos commerces, nos sociétés locales, nos manifestations villageoises et tous ces moments de rencontre qui créent un lien entre les habitants et font vivre notre communauté.

Aucune commune ne se construit seule. Aucun projet ne se réalise grâce à une seule personne. Ce sont les élus, les collaborateurs de l'administration, les associations, les entreprises, les agriculteurs, les vignerons et l'ensemble des habitants qui, ensemble, font vivre notre village.

Je remercie chaleureusement mes collègues du Conseil administratif pour leur confiance et leur collaboration. Je remercie le Conseil municipal pour son engagement au service de notre collectivité. Je remercie les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Et je remercie surtout les habitantes et les habitants de Russin pour la confiance qu'ils nous accordent.

C'est ensemble que nous préserverons ce qui fait la force de Russin. C'est ensemble que nous continuerons à faire vivre cet esprit de village auquel nous sommes tous profondément attachés.

Je vous remercie pour votre attention.

- **MACHEFER**
En fin de tri, le mâchefer représente le résidu solide issu de l'incinération des déchets restants (20%), soit 40'000 tonnes de résidus enterrés par an. Un projet d'optimisation de ce résidu est à l'étude à Genève, qui consiste à en retirer les métaux lourds, pour utiliser le sable résiduel (60%) dans le cadre de la construction. Le projet ARENAMET (SIG et Soreval) vise la construction d'une machine dédiée à ce tri de mâchefer. Le projet pourrait entrer en fonction fin 2027. Rappel important : Le tri individuel reste la meilleure optimisation des déchets ; 50% des sacs poubelles (noirs) ne sont pas triés ! Le sujet sera porté à la connaissance des habitants lors de la séance du 25.06.26 sur les éco points.
- **ENVIRONNEMENT : NUISIBLES**
En 2025, environ 700 nids de frelons asiatiques ont été détruits, mais le double est attendu pour 2026. Nous devrons probablement et malheureusement apprendre à vivre avec cet insecte, impossible à éradiquer. Concernant le moustique tigre, une solution d'éradication se profile, consistant en une fécondation stérile.
- **CULTURE :**
Le prix de l'artisanat 2026 (ACG) a été décerné à la brasserie du Père Jakob, Soral.
La prochaine exposition aura lieu du 19 au 28 juin à la Salle de danse : Œuvres de Line et Jean PLOJOUX.

Suzanne SERAFINI

- **RENTREE SCOLAIRE**
Cette année, 165 élèves feront leur entrée dans les diverses classes. A Russin : une classe de 13x 1p + 7x 2p et une classe de 14x 1p + 7x 2p. A Dardagny / La Plaine : une classe de 24x 3p et une classe de 8x 4p + 10x 5p, une classe de 22x 5p, une classe de 23x 6p, une classe de 18x 7p et une classe de 19x 8p.
- **PROMOTIONS SCOLAIRES**
Cette année, la manifestation se déroulera à Dardagny. La présence des Conseillers municipaux est vivement souhaitée. Un tout ménage émanera de Dardagny dans les prochains jours.
- **EMPLACEMENTS - MOBILITE**
Tributaire des délais de construction, le projet de la place de jeu suit son cours.
- **CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR**
La pierre sera livrée sous peu.
- **PISTE CYCLABLE**
Pas de nouvelles du Département de la Santé et des Mobilités (DSM) à ce jour. Le département, qui a rencontré les paysans / exploitants concernés, a été relancé par la Commune.

Olivier FAVRE

- **PONT DE PENEY**
Entre le 25.06.26 et le 16.08.26 (dates approximatives, dépendant de l'avancement du chantier), le pont sera totalement fermé à la circulation automobile, seuls les vélos et piétons seront autorisés. Une partie de la circulation sera déviée sur le barrage de Verbois, probablement accessible en alternance (feux). Les camions de 28 tonnes maximum pourront emprunter le barrage de Verbois, les autres devront faire le tour.
- **VIADUC CFF**
Le projet, co-financé par l'Etat / les CFF et géré avec la Commune, est momentanément arrêté. Sous les quatre portes situées entre les piles du pont, un resserrement est inévitable, l'élargissement (notamment prévu pour les vélos cargo) ne peut donc se faire qu'entre les portes. Côté Dardagny, un aménagement de l'angle droit actuel devra être entrepris. Côté Russin, l'escalier, qui n'est plus aux normes, sera démolit et remplacé par une rampe (accessible PMR). En outre, les balustrades, actuellement à 1 mètre, seront remplacées par des balustrades à 1.20 mètre (vélos oblige !). A noter que les graffitis resteront. Les nettoyer induirait le déversement de produits dans l'Allondon, pour ... faire place nette à de nouveaux graffitis ...

Vincent MONNIER

Le Président annonce que, lors de son assemblée générale, l'ACG a validé l'enveloppe de CHF 800'000.- en faveur des six autres commissions permanentes de l'AGC.

3. ETAT D'AVANCEMENT, ETUDE DU FUNICULAIRE GARE CFF – VILLAGE

Olivier FAVRE :

La Commune travaille sur le sujet depuis 2021, travail long et fastidieux. Pour rappel, six variantes avaient été étudiées en son temps : escalator à ras le sol (problèmes inhérents aux intempéries), ascenseur vertical (entrée via un tunnel, pas très rassurant), téléphérique (atteinte au paysage), monorail (compliqué en raison de la topographie du terrain), navette (pente hors norme) et ascenseur incliné / funiculaire, (solution retenue). En coupe, le site présente une distance de 170 mètres, une pente de 34 mètres avec une moyenne de 20% de déclivité. En plan, le tracé linéaire reprend l'ancien tracé, historique. Le futur trajet est entièrement pensé PMR.

Le cahier des charges de l'ascenseur incliné / funiculaire revêt les principaux aspects :

- Un tracé sur une voie (une cabine), sur appel ou programmé en fonction des horaires de trains.
- Une vitesse de 3 mètres par seconde.
- Une capacité entre 8 et 12 personnes, pour un poids maximum de 600 kg.
- Un accès PMR.
- La possibilité d'accrocher un à deux vélos (skis ...).

Quelques informations importantes :

- Depuis la veille, le dossier fait l'objet d'un appel d'offres. Ouverture des offres : début août.
- Ce projet nécessite la création d'un consortium (constructeur, architecte pour l'intégration dans le paysage, ingénieur civil, ingénieur en environnement). L'autorisation dépendra de l'Office Fédéral de la Nature et du Paysage.
- Un projet de co-financement est à l'étude. De par son entrée dans le système Unireso (Office Cantonal des Transports), le projet, unique à Genève, nécessite un projet de loi au Grand Conseil.
- En termes de temps : Un horizon à 2032 est envisageable.
- En termes de maintenance : Les TPG ont émis leur intention de gérer l'entretien et le dépannage du véhicule.

Daniel CHAMBAZ :

- Se souvient que, lors de sa première présentation à la Commission fédérale, le dossier avait fait l'objet de certaines réserves. Les a-t-on prises en considération ?
- A eu connaissance de l'obligation des CFF de relier les gares aux TPG. Qu'en est-il dans le cas précis d'un financement par les CFF ?
- Que pensent les propriétaires de terrain concernés par le projet ?

Olivier FAVRE :

- Oui, les réserves ont été prises en compte. Celles-ci portaient sur le suivi de la topographie des lieux, une intégration la plus discrète possible dans le paysage et le respect du passage de la petite et moyenne faune.
- Il s'agit d'une obligation cantonale et non des CFF. Pour leur part, les CFF sont tenus de veiller à l'accès direct aux gares (y compris l'accès PMR).
- Une discussion de principe a eu lieu. Sur le fond, les propriétaires terriens ne sont pas opposés au projet.

Lionel MARQUIS :

- A-t-on un ordre d'idée du coût du projet, à savoir : 1 million, 10 millions ... ?
- Sait-on quand le CM sera amené à délibérer ? Si référendum il y a, ce sera à quel horizon, fin 2027 ?

Olivier FAVRE :

- Pour l'instant, le projet d'étude voté est de CHF 80'000.- pour la Commune. Il est à ce stade difficile d'estimer le coût global du projet (celui-ci implique l'acquisition foncière) : Potentiellement entre 3 et 5 millions.
- C'est cela, il faut compter 40 jours après délibération. Le projet sera présenté publiquement à l'automne.

Patrick CORBAT : Le funiculaire fonctionnera à l'énergie renouvelable ?

Olivier FAVRE : Non, il est prévu de fonctionner à l'électricité. Toutefois, rien n'est définitif à ce stade du projet.

4. CHEMIN DE LA FOSSAZ (BAILLETS) – PRISE DE POSITION

Olivier FAVRE :

Il faut savoir que la dénomination des routes et chemins est régie par une loi cantonale. Son règlement d'application stipule, entre autres : « *Les dénominations doivent être si possible courtes, se référer à l'histoire ou aux particularités de la Commune, ainsi qu'à la toponomie locale ... Sur le territoire du Canton, les rues ou les objets topographiques ne doivent pas recevoir une dénomination identique ou de même consonance (source de confusion pour les services d'urgence) ... Les noms géographiques doivent bénéficier d'une large acceptation, un consensus suffisant au sein de la population et, afin de sélectionner les nouveaux noms géographiques envisagés, chaque commune informe sa population par le moyen qu'elle juge approprié, notamment par une information officielle.* ».

Le chemin dont il est question est situé entièrement sur la commune de Russin, bien qu'il marque la frontière avec la commune de Satigny, plus précisément avec la parcelle de la Cave des Baillets. Pour la petite histoire, ladite parcelle fut en son temps donnée à la commune de Satigny, de manière à ce que cette dernière puisse devenir la plus grande commune viticole de Suisse, coiffant Chamoson (Valais) au poteau.

Ce chemin doit être rendu « trafic agricole seul autorisé » ; à ce jour, trop de trafic non autorisé y est constaté. Pour ce faire, et pour d'autres raisons (notamment les urgences), le chemin doit porter un nom. L'Exécutif propose de le nommer « Chemin de la Fossaz » en raison du lieu-dit situé sur la commune de Satigny, auquel le chemin mène. Tous les habitants des Baillets, y compris le propriétaire de la Cave des Baillets, ont été avisés de cette proposition, qui n'a soulevé aucune objection. En cas d'acceptation du Conseil municipal, la demande sera remontée à la commission cantonale de nomenclature, pour accord.

Daniel CHAMBAZ : N'émet aucune objection quant au nom proposé. Il aurait toutefois aimé que le chemin porte le nom de « Chemin Delphine Voellinger » à l'instar de la place des 22 cantons, récemment renommée « Place Lise Girardin » en l'honneur de la première maire de Genève. Il a par ailleurs procédé aux vérifications d'usage, il n'existe dans le monde qu'une « Place Voellinger » à Belleville, dans l'Illinois, Etats-Unis. Qu'en pense le Conseil municipal ?

Olivier FAVRE : La proposition est certes intéressante ! Il précise toutefois que selon la loi, il eut fallu que Delphine VOELLINGER soit décédée depuis dix ans.

Vincent MONNIER : *En l'absence d'autres questions et/ou remarques, procède à la prise de position sur la dénomination du « Chemin de la Fossaz ».*

Vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention.

5. DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA REPRISE PAR L'ACG DE LA SUBVENTION DE LA FFPC « FONDATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE DU CANTON DE GENEVE » ALLOUEE à LA FOCPE « FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE », POUR UN MONTANT DE CHF 400'000.-

La proposition de l'ACG stipule notamment, que les rôles sont clairement répartis dans ce domaine entre le canton et les communes : le canton se charge de la formation initiale (à plein temps et en cours d'emploi) alors que les communes sont responsables de financer la formation continue du personnel des structures qu'elles exploitent ou subventionnent.

Suzanne SERAFINI :

La Conseillère administrative précise qu'il s'agit de la reprise financière par les communes, de formations effectuées au sein des crèches, une fois les classes terminées.

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions et/ou remarques, procède au vote.*

Vote : Aucune opposition n'est formulée.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- SCHEMA DIRECTEUR – PRIORISATION DES SUJETS

Lionel MARQUIS :

Interpelle le Conseil administratif. Avant toute chose, il souhaite partager quelques observations et faire part de ses interrogations concernant le fonctionnement du Conseil municipal. Il dit être obligé pour cela de revenir quelque peu en arrière dans le temps.

Il se réfère tout d'abord à la proposition émise en séance plénière de septembre 2025, par Daniel CHAMBAZ et lui-même, de concerter la population sur les priorités à fixer dans le cadre du Schéma directeur. La proposition fut très nettement refusée. Pas de soucis. Dont acte. Lors de cette discussion intéressante, le principal argument invoqué était que les élus ont été choisis et mandatés pour remplir leur fonction de Conseillers municipaux, en d'autres termes, prendre les décisions qui s'imposent, au nom de et pour le bien de la population.

Il se réfère ensuite à sa demande d'éclaircissements, en séance plénière du mois d'avril, concernant les nombreux projets restant en suspens, en raison des incertitudes liées aux finances de la Commune (point non négligeable). Son questionnement portait principalement sur qui serait en charge de prioriser ces derniers. La réponse du Conseil administratif fut : La plupart des priorités se feront d'elles-mêmes. Réponse qui lui pose un réel souci. D'un côté la Commune n'a plus suffisamment d'argent pour réaliser rapidement certains objectifs envisagés dans le cadre du Schéma Directeur et de l'autre côté, on lui dit que ce n'est pas si grave, car la plupart des priorités se feront d'elles-mêmes. Il ne partage pas ce dernier point de vue et s'interroge sur le rôle décisionnel d'un Conseiller municipal.

Il en arrive à la question suivante : Le Conseil administratif serait-il d'accord d'établir et de présenter aux Conseillers municipaux, après la pause estivale, une vision et un calendrier de la mise en œuvre du Schéma Directeur. Ceci, afin que certains éléments soient mis en avant et puissent être discutés en séance plénière. Non pour se substituer au Conseil administratif, mais pour que les Conseillers municipaux puissent s'exprimer sur un Schéma Directeur qu'ils ont voté. Il a personnellement l'impression de naviguer à vue et, dès lors, ne voit pas trop quelle utilité les Conseillers municipaux peuvent avoir au sein du Conseil. D'autant que ceux-ci sont censés représenter la population, qui par ailleurs n'a pas été concertée.

Delphine VOELLINGER :

Souhaite prendre la parole, qu'elle passera volontiers ensuite à qui le désire. Elle entend et comprend très bien le questionnement du Conseiller municipal. Elle rappelle que la Commune, qui, de par son nombre d'habitants minime, n'est pas soumise à l'obligation d'un Plan Directeur communal, a d'elle-même choisi de créer un Schéma directeur, qui lui permette d'appuyer ses décisions envers l'extérieur et d'imaginer des projets à développer au sein de la Commune, sous l'angle de tous les thèmes principaux et variés : Economiques, écologiques, environnementaux, mobilité ... etc. Après un travail collectif conséquent, des fiches ont été rédigées pour chaque sujet. La ligne de conduite de ce Schéma directeur est établie pour une durée estimée à environ 10 ans, avant mise à jour.

Au sein de ce Schéma Directeur, il faut garder à l'esprit que des projets primaires, induisant des budgets colossaux, ne peuvent être réalisés sur la seule base du bon vouloir. Si dans l'immédiat, et pour des raisons financières indépendantes de la volonté du CA, les priorités initialement envisagées dans le cadre de ce Schéma directeur ne peuvent être mises en place, il n'en demeure pas moins que tous les sujets, ayant un lien de près ou de loin avec ce Schéma, sont traités par le Conseil administratif en fonction des directives de celui-ci, ne serait-ce que par petites touches ! Pour preuve, la Commune travaille actuellement sur des projets (passerelle, éco points, funiculaire ...) liés au Schéma Directeur. Pour exemple également, la fontaine de la Croix-de-Plomb, récemment restaurée (chèvre en pierre de taille, parvis en boulet ...) en accord avec les idées développées dans le Schéma Directeur. Ce document sert de base de travail à la Commune.

Olivier FAVRE :

Adhère aux explications données et ne poursuivra pas sur le fond du sujet. En revanche, il souhaite intervenir sur la forme. En effet, le Conseiller municipal se réfère à la concertation populaire et au travail du Conseil administratif, mais il a oublié une disposition : Chaque Conseiller municipal dispose d'un droit d'initiative (projet de délibération, de résolution, de motion ... etc), sans forcément devoir passer par une consultation populaire (très contraignante pour la Commune). Libre à chaque Conseiller municipal de l'utiliser, d'être une force de proposition. Toute proposition induit un vote du CM pour une entrée en matière et, en cas d'accord, un renvoi en commission. Le travail se met alors en marche. Certes, le Conseil administratif, qui représente le pouvoir exécutif, a une vision différente du délibératif quant aux possibilités de mise en œuvre d'un projet, compte tenu des finances, des plannings ... etc, mais les projets ne se font pas qu'à l'initiative du Conseil administratif. Aussi, lorsque ce dernier dit que les priorisations se feront naturellement, il entend par là que les sujets émaneront des trois canaux : Conseil municipal, Conseil administratif, ou pétition communale.

Daniel CHAMBAZ :

Certes. Toutefois, le principe même de la politique veut que, dans un premier temps, l'Exécutif propose les projets au délibératif, qui, et si celui-ci l'estime nécessaire, utilisera alors sa force de proposition (projet de délibération, résolution, motion ... etc). Il serait donc intéressant que le Conseil administratif se positionne sur certaines priorités du Schéma Directeur et les présente aux Conseillers municipaux à sa meilleure convenance, comme demandé par Lionel MARQUIS, demande qu'il appuie.

Lionel MARQUIS :

Précise bien qu'il s'agit d'une question (formellement : initiative du CM pour interpellier le CA) : Le Conseil administratif serait-il d'accord de donner sa vision des priorités (à 2 ou 3 ans) liées au Schéma Directeur ?

Delphine VOELLINGER :

Le Conseil administratif en prend bonne note et fera le nécessaire.

7. DIVERS

- REVUE ANNUELLE

Vincent MONNIER : La réponse de quelques Conseillers municipaux se fait attendre. Prière de contacter la secrétaire de Mairie.

8. FIXATION DES DATES DES SEANCES PLENIERES POUR LE 2EME SEMESTRE

Les dates suivantes sont retenues.

Mardi 15.09.26	19h00
Mardi 13.10.26	19h00
Mardi 17.11.26	19h00
Mardi 08.12.26	19h00

Vincent MONNIER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.

Séance levée à 20h13.

Vincent Monnier
Président du Conseil municipal

Marilène Demierre
secrétaire